Image not found or type unknown

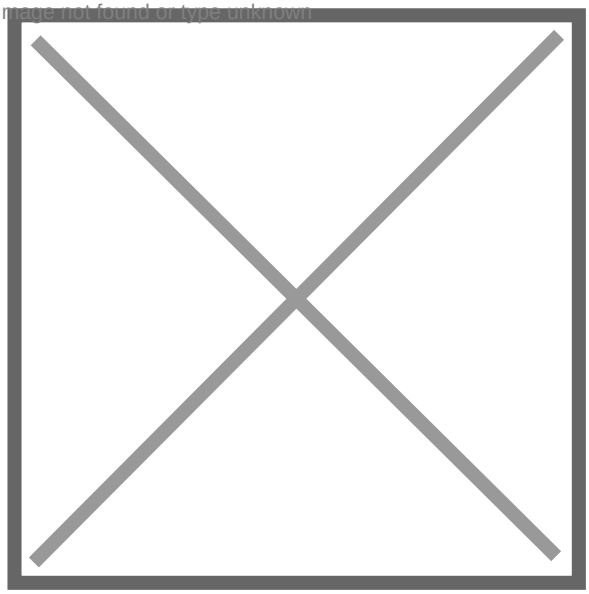

Changement de regime ou divorce par consentement

Par **eli**, le **06/04/2011** à **04:45**

Bonjour,
Bonjour, je suis en communauté de bien depuis 1983
J'ai quitté le domicile familial en janvier 2000 espérant pouvoir mieux aider notre fille de 16ans qui depuis 4 ans avait des problèmes psychiatriques, mais elle est retournée vivre dans la maison familiale après quelques jours. Pour contrôler le stress de mon mari et pouvoir gérer les interventions au minimum mensuelles des pompiers pour les crises de ma fille et mes nuits passées aux urgences, j'ai passé régulièrement des nuits à la maison familiale. En 2002 j'ai trouvé un colocataire qui m'a permis de louer une maison avec une chambre pour ma fille et pour qu'elle soit proche de ses amis. En 2004 mon colocataire est parti, et mon mari a mis notre fils à la porte en lui disant d'aller vivre chez sa mère. Ma fille se soigne toujours mais elle a pris son indépendance en septembre 2008.Jusqu'en 2008 je m'entendais bien avec mon mari, mais il a installé une femme dans la maison familiale sans me demander mon avis, elle fait tout pour qu'on ne se parle plus.
après 11 ans de séparation amiable sans avoir vu ni juge ni notaire, je me retrouve en arret longue maladie avec l'impossibilité de faire face au loyer de 1120 euros sans emprunter à des amis, mon fils sans qualification étant au chômage étant à ma charge

J'ai vu un notaire qui m'a dit que nous devrions payer 12 000 euros pour faire le changement de régime en séparation de bien, nous avons une maison estimée à 310 000 euros, sur laquelle je dois récupérer 105 000 euros, mon mari étant d'accord pour me racheter ma part. Nous venons de vendre notre maison de Bretagne sur laquelle il aura droit à 50 000 euros.
Un autre notaire m'a dit qu'il serait mieux de faire un divorce consentement mutuel, qui serait plus clair juridiquement et sous entendu moins couteux, (mais je n'ai pas de devis)
mon mari déteste les procédures administratives et je sens bien que tout ça est complexe, facilement conflictuel et dépend beaucoup du notaire et de l'avocat, pour le temps comme

pour l'argent (le choix des procédures possibles a l'air très large pour un novice)je cherche à être conseillée

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés